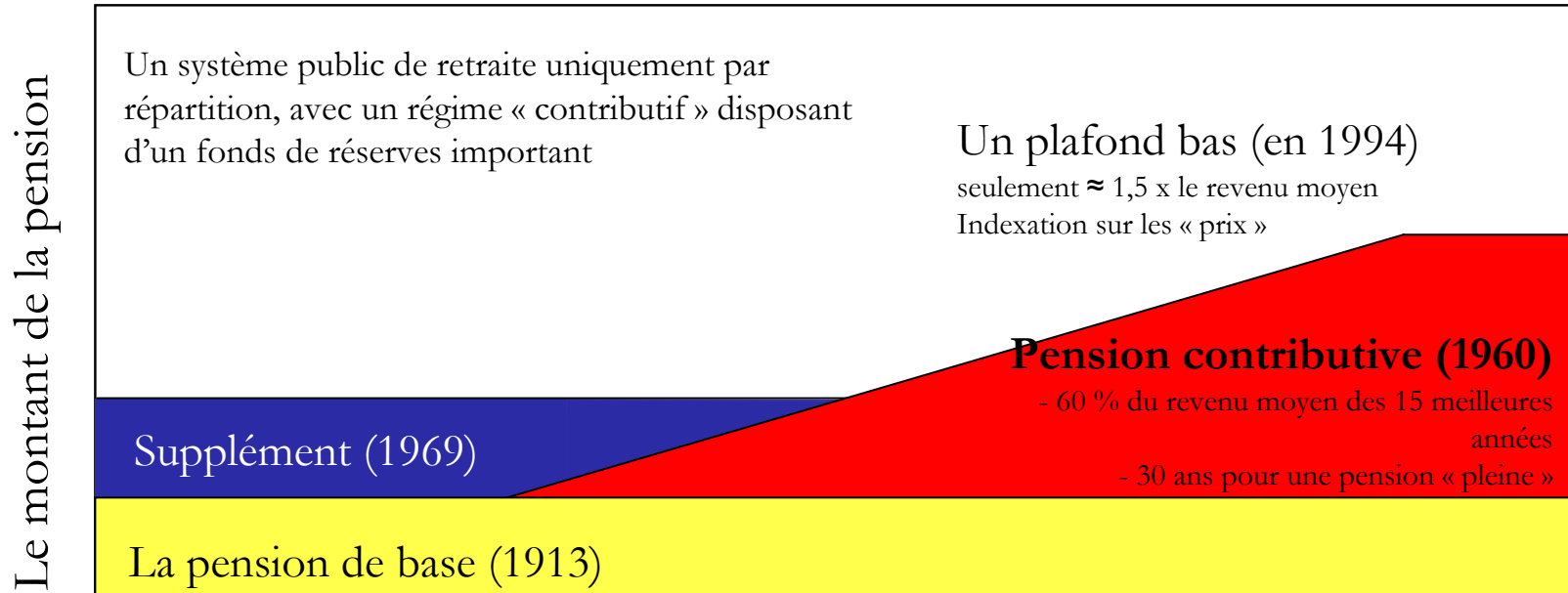


Le contexte de la réforme et les objectifs du nouveau système de retraite suédois

L'ancien système 1960 – 1994 (1998)



Le revenu (en couronnes)

Un régime général pour tous : fonctionnaires, militaires, cadres, employés, etc.

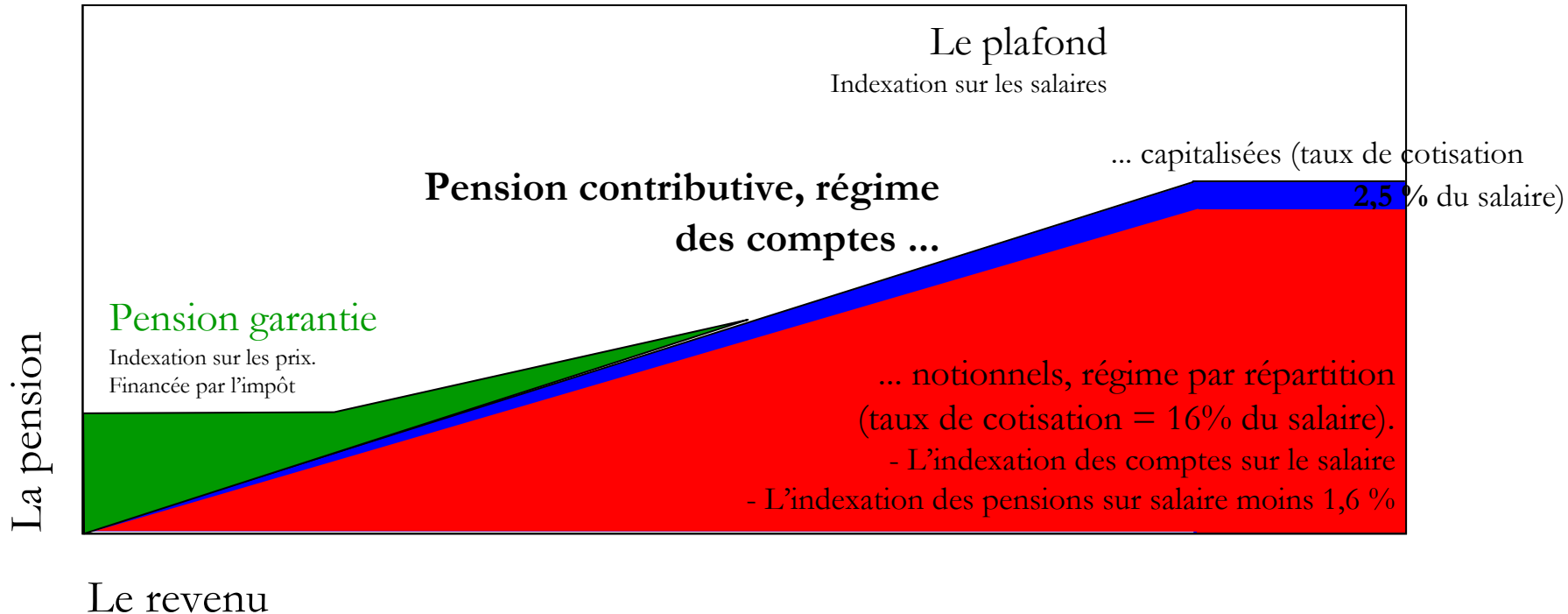
Pensions complémentaires (accords collectifs) : 4 grands régimes. Les pensions complémentaires sont importantes !

L'âge de la retraite « normal » 65 ans (67 ans jusqu'en 1976)

Indexation sur les prix

La révolution (?) suédoise de 1994 (1998) ...

La révolution française de 1789 était plus dramatique ...



Le mode de calcul de la pension a changé complètement, l'indexation aussi

La notion d'âge « normal » de la retraite n'existe plus dans le régime général, dans d'autres, il existe toujours ...

Toujours un même système public pour tous

Toujours des pensions complémentaires importantes

Pourquoi réformer ?

Pour des raisons économiques

Selon les prévisions des experts, les fonds de réserves devaient s'épuiser vers 2015, ou bien les cotisations devaient augmenter à un niveau considéré comme insupportable.

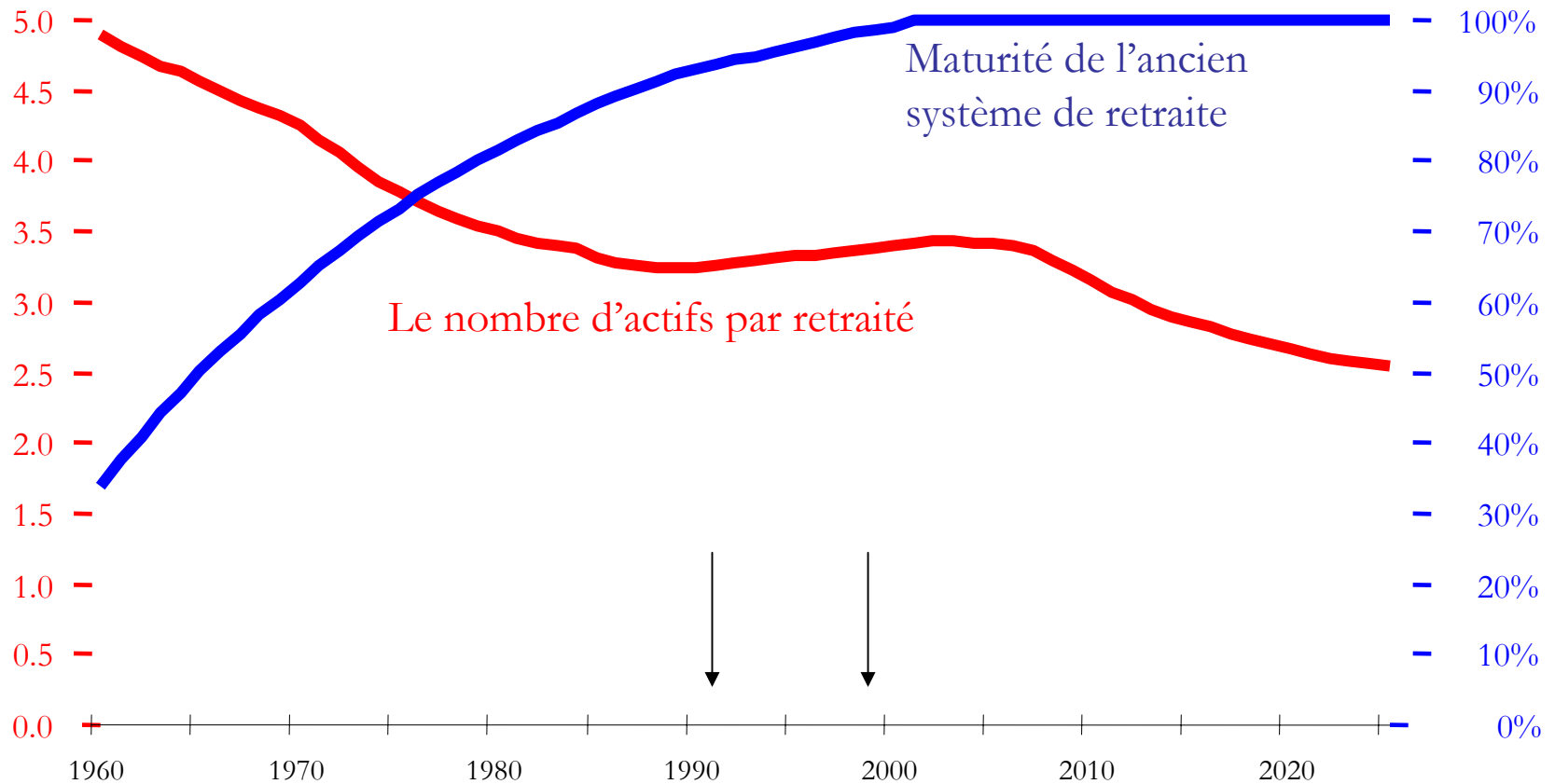
Pour des raisons d'équité *intra* générationnelle

Dans l'ancien système, où l'on tenait compte seulement des 15 meilleures années (pour une carrière de 30 ans), les hauts revenus étaient avantagés.

Pour des raisons d'équité *inter* générationnelle

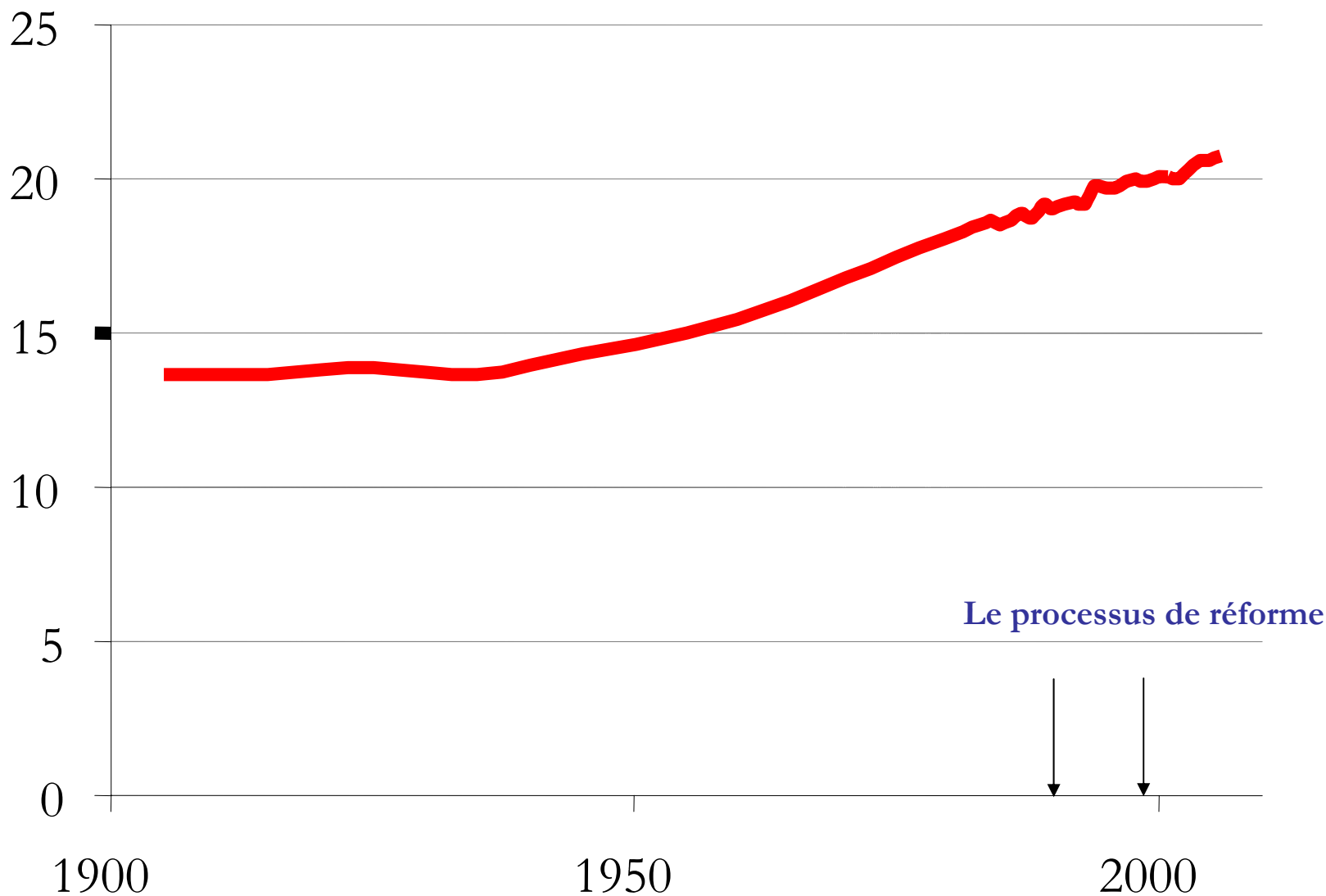
Le déficit de l'ancien système aurait été payé par les « jeunes » générations.

Pourquoi réformer ?



Le processus de réforme

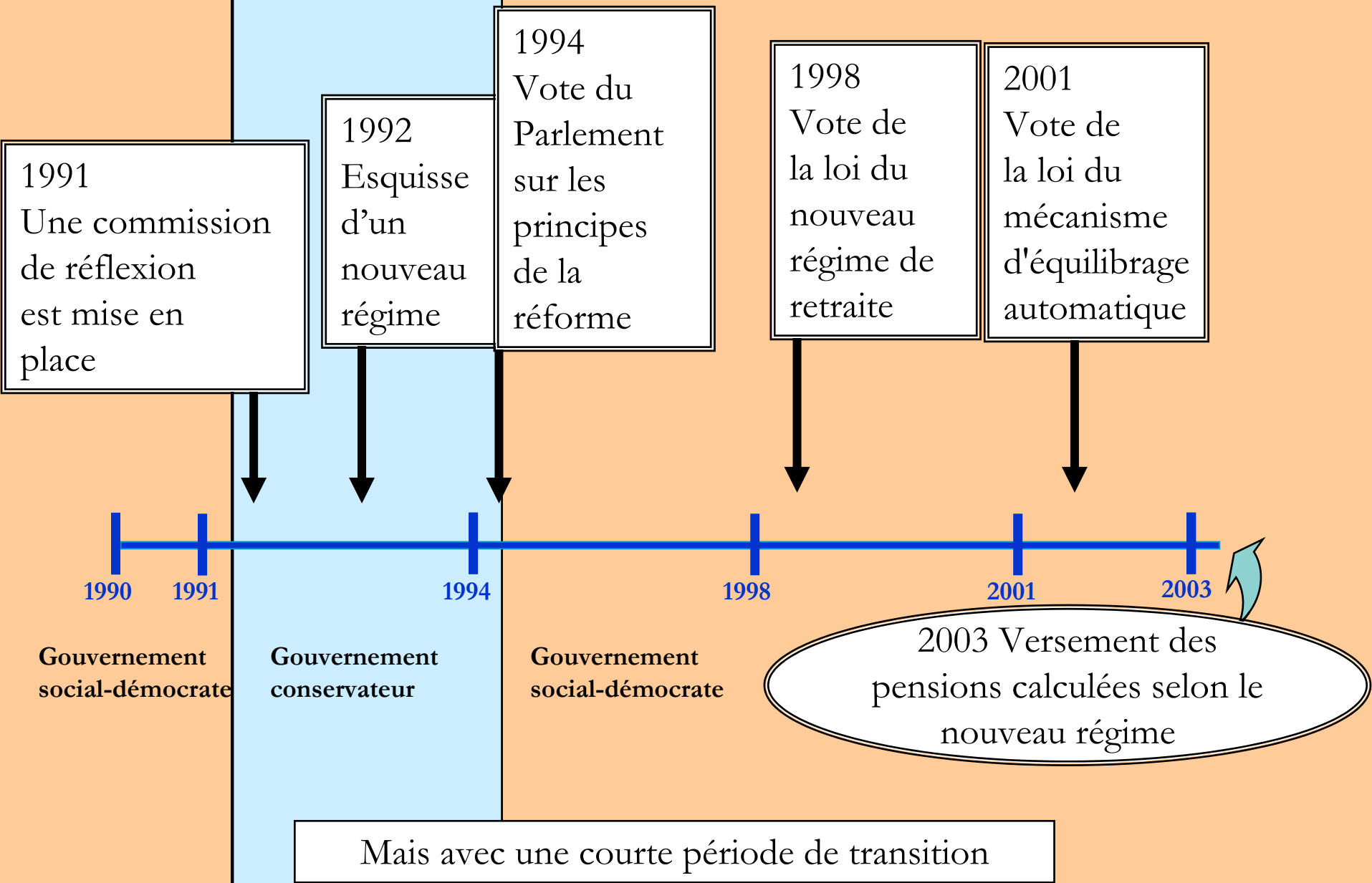
L'évolution de l'espérance de vie à 65 ans



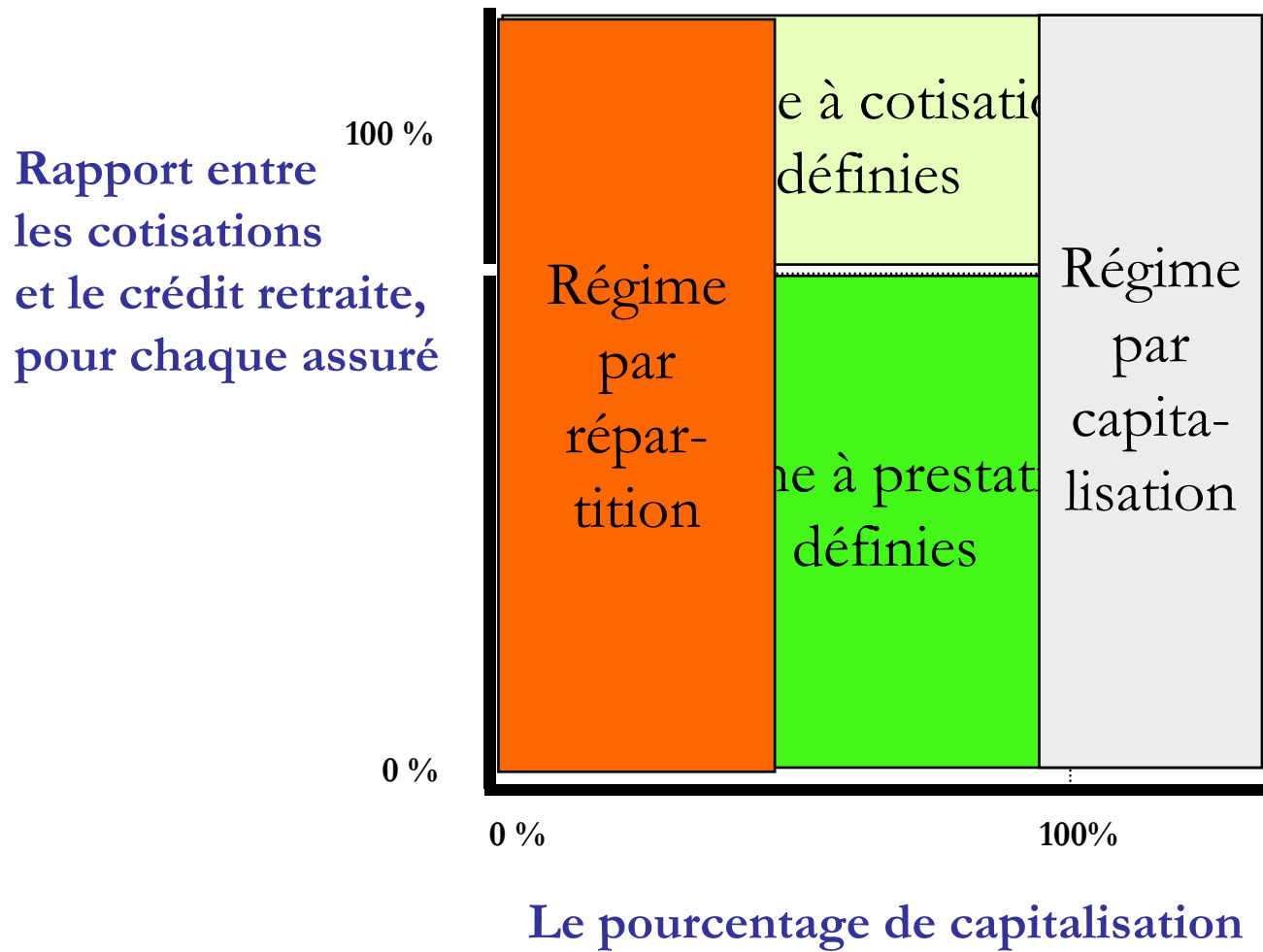
Les objectifs de la réforme suédoise

- A** Obtenir un équilibre financier absolu, taux de cotisation fixé
- B** Des accords stables entre les partis politiques
- C** Etablir une meilleure transparence de la retraite individuelle et du système
- D** Une meilleure équité entre les générations
- E** Garantir une pension minimum

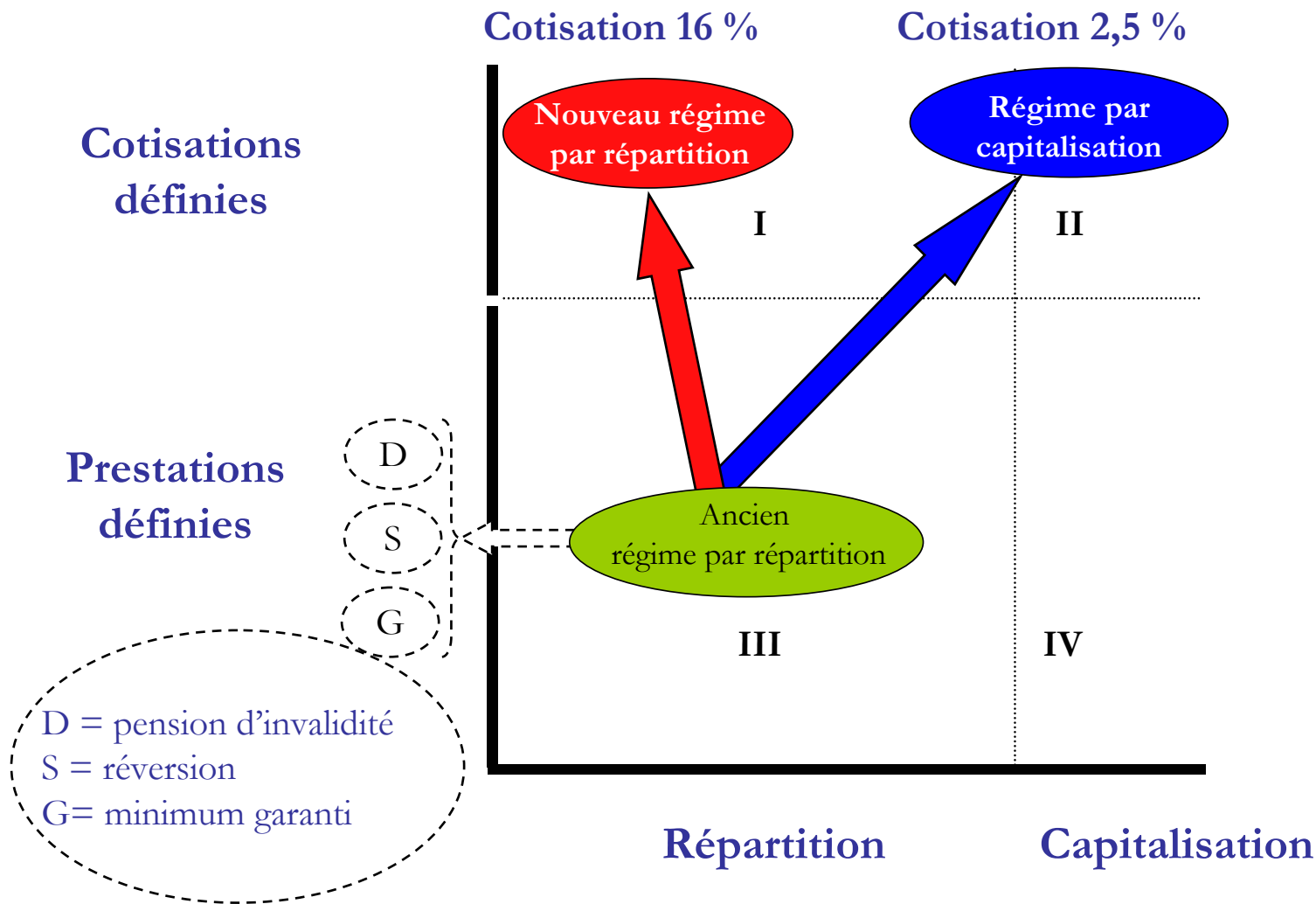
Un processus politique assez long...



Un menu à quatre options



La stratégie de la réforme suédoise

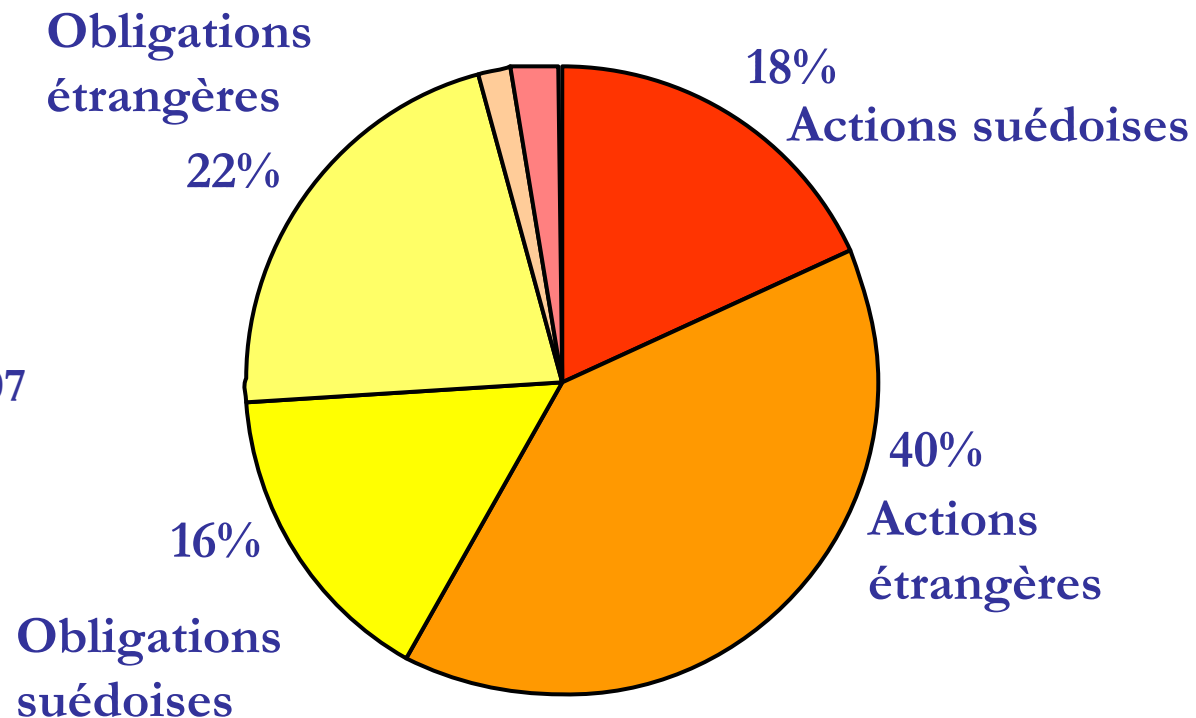


Fonds de réserves

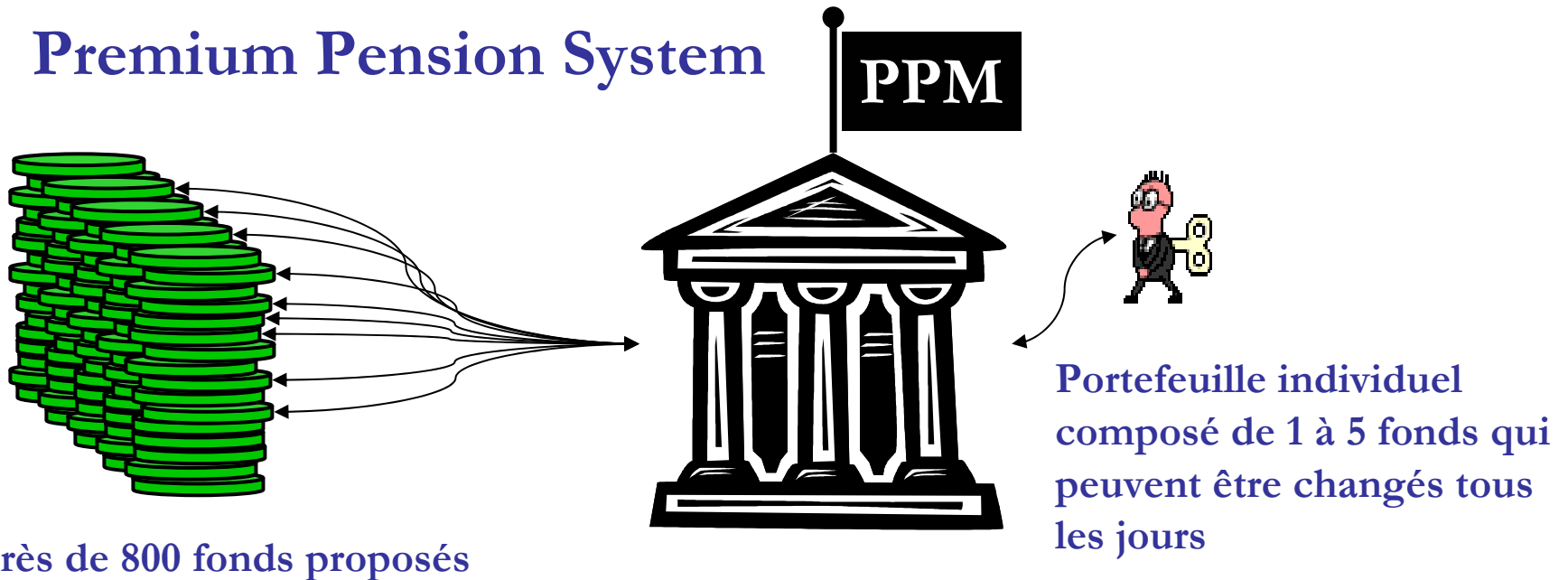
Les cotisations étaient supérieures aux pensions à servir de 1960 à 1982 (ainsi que de 2000 à 2009) : ces “surplus” sont à la base des fonds de réserves.

Au 31 décembre 2007, les fonds de réserves représentaient une somme équivalente à 30 % du PIB, soit 5 ans de prestations de pensions.

Allocation des investissements au 31 décembre 2007



Premium Pension System



- L'agence gouvernementale PPM est une chambre de compensation : elle recueille les ordres d'achat des individus et les transmet aux fonds
- Il n'y a aucun lien entre les assurés et les fonds – PPM joue le rôle d'interface
- Un recouvrement des cotisations identique à celui des comptes notionnels et les pensions des deux systèmes sont payées ensemble par la même agence de l'État

Transparence ...

- Pour les assurés (le niveau « micro »)
 - combien est-ce que mon employeur et moi (et parfois l'État) avons cotisé ?
 - quel est le montant de ma pension ?

- Pour tous les assurés ensemble (le niveau « macro »)
 - quelles évolutions de l'équilibre financier du système au cours de l'année passée ?

L'enveloppe orange ... transparence « micro »

- Envoyée chaque année à tous ceux qui ont un crédit retraite : information du montant cotisé, changement du montant sur le compte.
- À partir de 28 ans, l'envoi inclue une évaluation de la retraite future.
- Coût : 0,5 € par enveloppe.



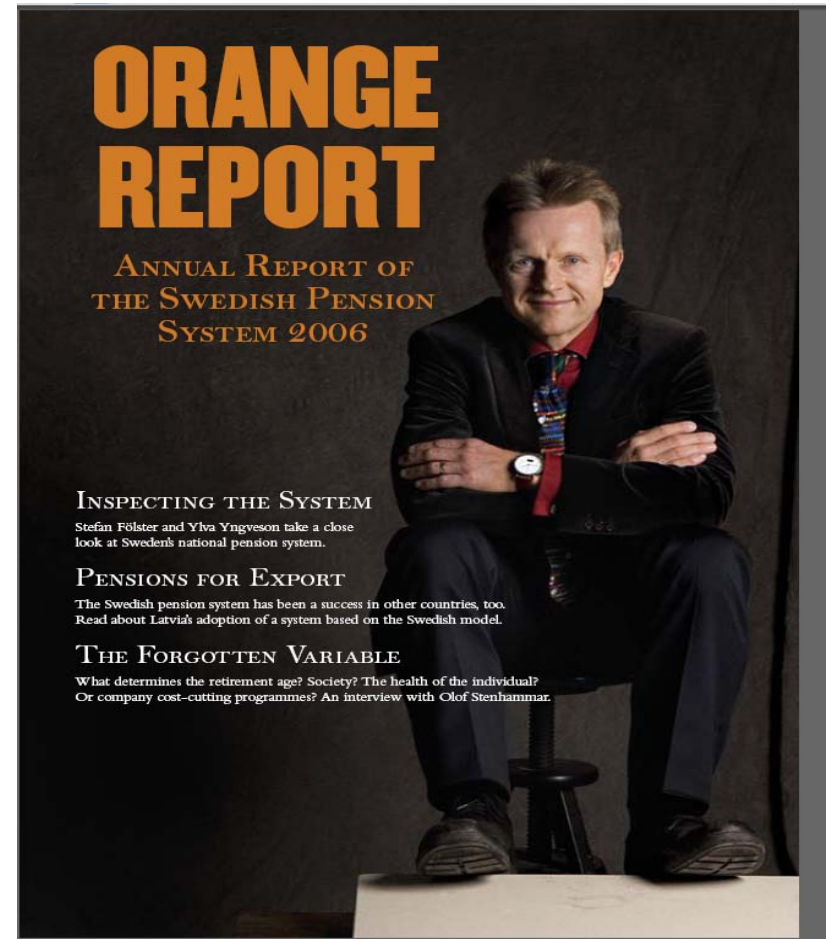
Le rapport annuel – transparence « macro » ?

Un bilan du système
par répartition

Disponible sur :

www.forsakringskassan.se

Malheureusement, seulement en suédois et en anglais.



Pourquoi cette réforme ?

Cette réforme est la (une ?) réponse logique si l'on veut :

... un système de retraite, par répartition, avec un taux de cotisation fixé et la plus forte relation possible entre les cotisations et les pensions.

(Cette forte relation est, naturellement, réduite par la volonté de garantir une pension minimum)

D'autres réponses ...

Les débats sur les pensions, hautement politisés pendant les années 1950 et 1980, étaient considérés comme négatifs pour la confiance dans le système de retraite comme dans le système politique.

Les fortes réactions négatives des retraités et des électeurs envers les réformes (lire les réductions) des pensions que le Parlement avait décidées pendant les crises des années 1980 et 1990 avaient créé une envie d'élaborer un système d'assurance-vieillesse financièrement stable (lire auto-régulateur).

Les réformateurs ne voulaient pas « de réformes permanentes ».

Encore d'autres réponses ...

Les politiciens suédois voulaient un large accord sur les retraites et cette réforme est celle sur laquelle ils ont pu s'entendre.

Quels sont les facteurs qui ont rendu possible la réussite de cette réforme ?

1. Le système de « comptes notionnels » a des propriétés qui plaisent aux conservateurs, et d'autres qui plaisent aux socio-démocrates
2. La nouveauté du système des comptes notionnels
3. Des changements de majorité politique qui n'ont pas freiné la réforme
4. L'engagement exceptionnel de quelques femmes et hommes politiques
5. L'histoire (problématique) des pensions publiques en Suède
6. La forte crise économique en Suède 1991-1993
7. La mauvaise architecture de l'ancien système (la règle 15/30, etc.)
8. L'existence des fonds de réserves

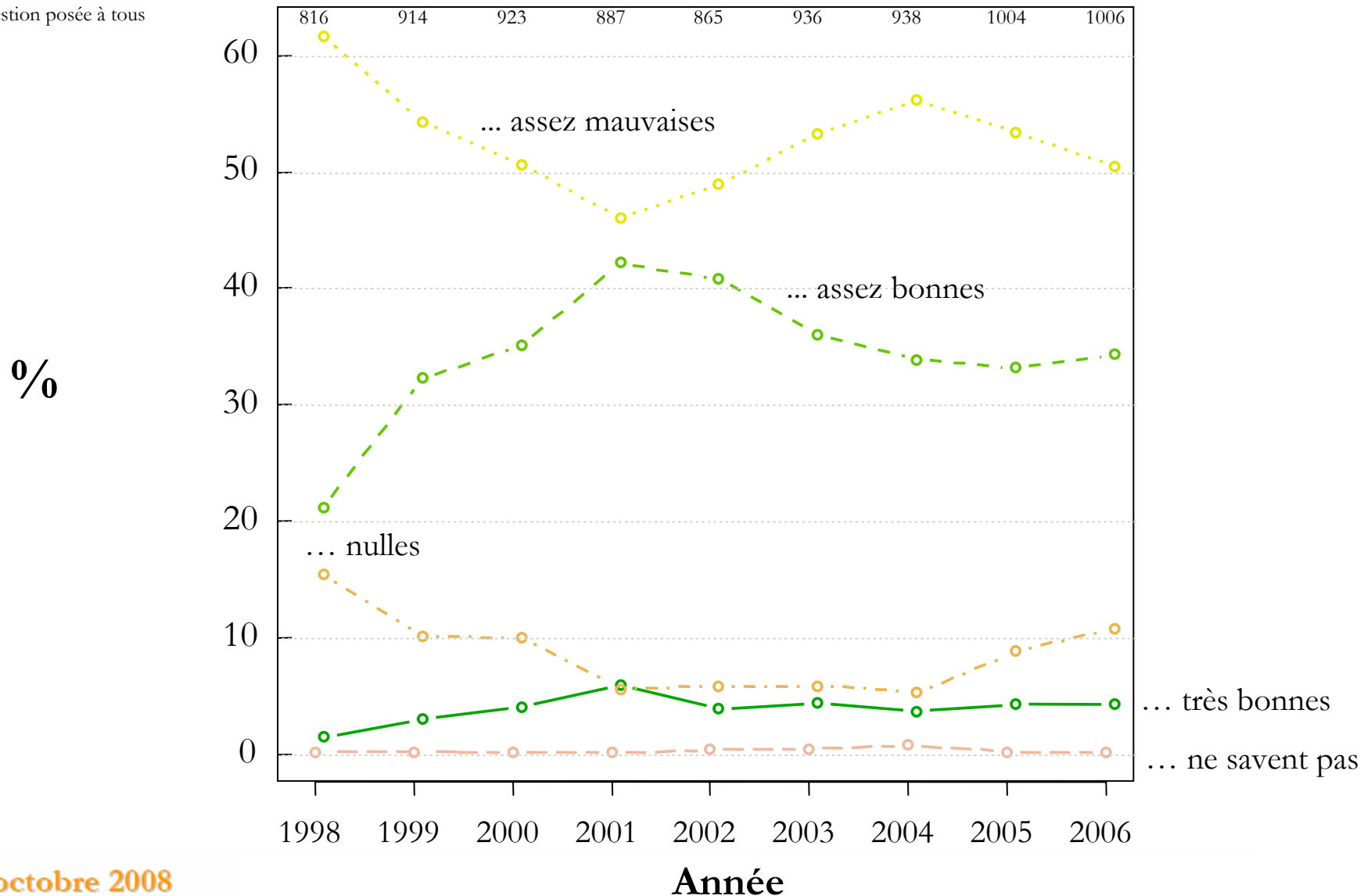
Quel est le degré d'adhésion des suédois à leur nouveau système public de retraite ?

- Difficile de répondre à cette question ...

- Regardons les réponses à certaines questions du sondage annuel de l'agence de sécurité social

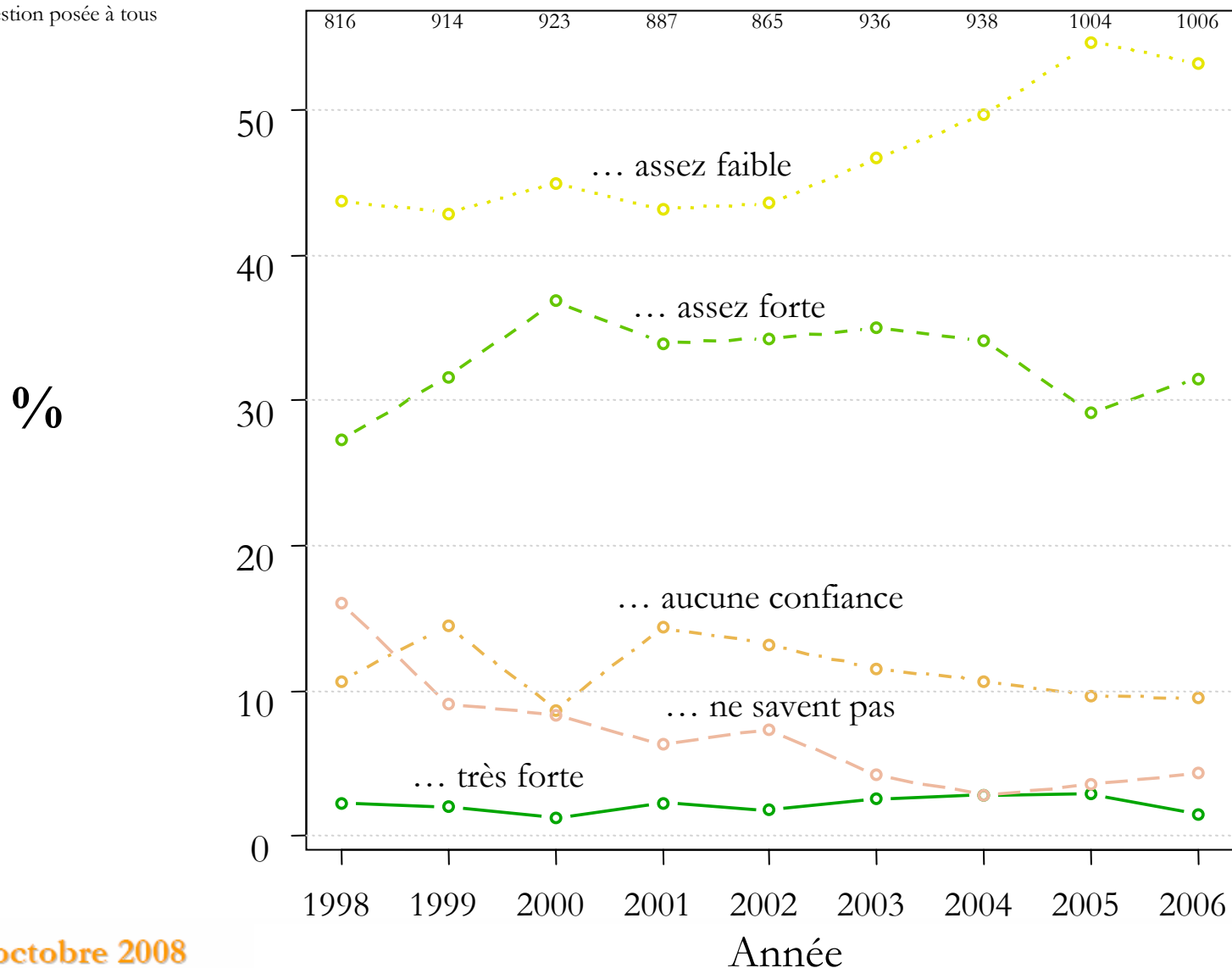
Comment pourriez-vous évaluer vos connaissances sur les conséquences du nouveau système ?

Question posée à tous



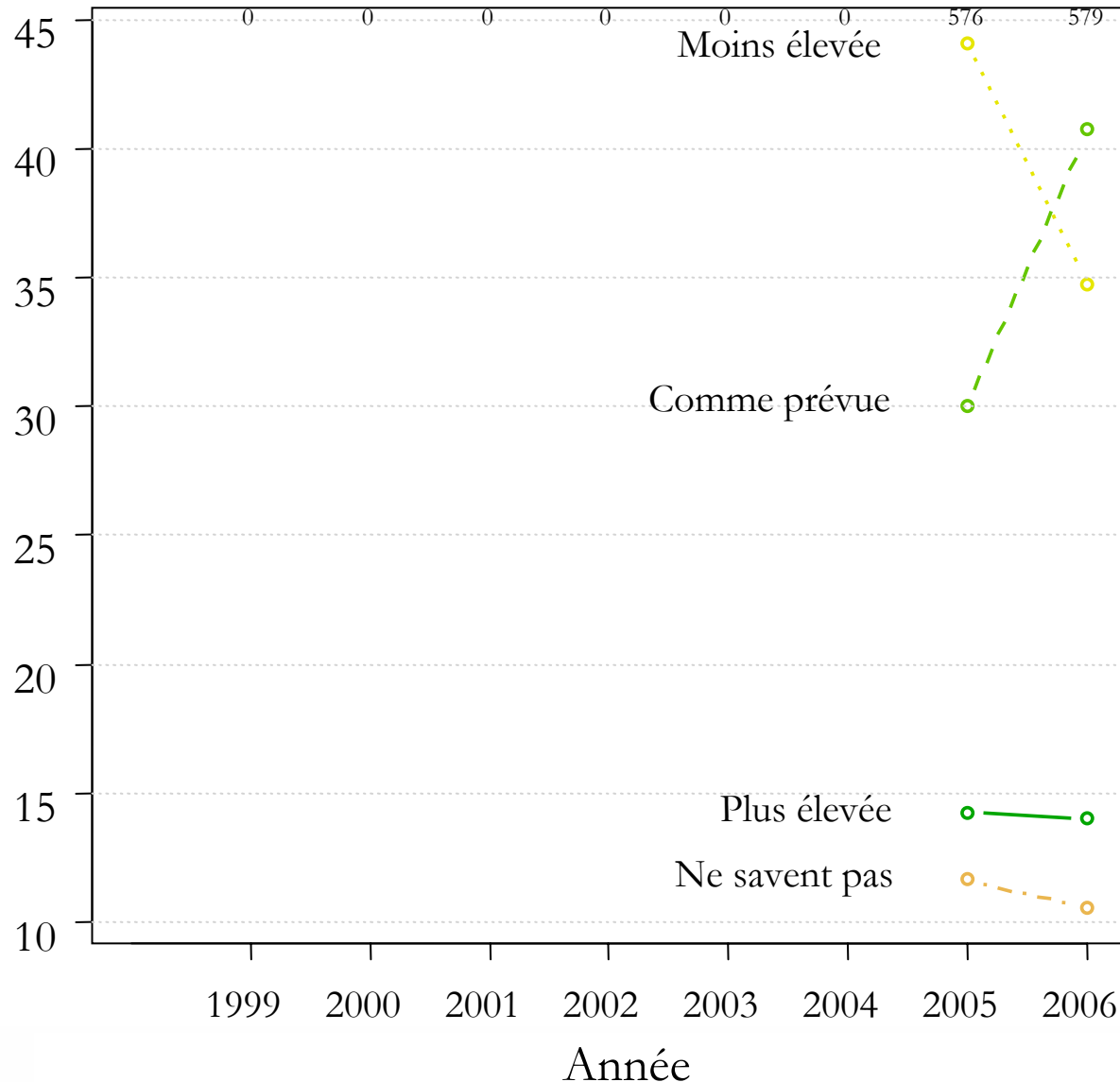
Quel degré de confiance avez-vous dans le système public de retraite ?

Question posée à tous



L'évaluation de votre retraite future était-elle plus élevée, comme prévue ou moins élevée que prévue ?

Question posée à ceux qui ont répondu qu'ils avaient ouvert leur enveloppe orange.



Ole Settergren

- Secrétaire général en charge de l'unification des deux agences de retraite complémentaire publiques

Contact

- ole.settergren@social.ministry.se